



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 JUILLET 2025

CONVOCATION

Date : 25/06/2025

Envoi le : 01/07/2025

Publication le : 01/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 juillet à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 28

Présents : 22

Absents : 06

Pouvoirs : 05

Votants : 27

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Antoine MAQUIN,
Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, François BOUGAULT,
Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Mesdames Danielle HOUDU, Danielle PLOQUIN, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Olivier DOUSSET, Éric GUILMET, Michel THUSSEAUD.

Absents :

Madame /

Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Madame Danièle HOUDU avait donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET.

Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Madame Florence MÉTIVIER avait donné pouvoir à Monsieur Mikaël TOST.

Monsieur Michel THUSSEAUD avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250708-DEL_08072025_02-AR



DEL N°08/07/2025-02 TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2025 / 2026

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'il convient, comme chaque année à la même époque, de délibérer pour fixer les tarifs pour la nouvelle saison culturelle (2025/2026).

Cette année, il propose au Conseil Municipal d'apporter quelques modifications concernant les tarifs, à savoir :

- **L'ajout d'un tarif réduit pour les comités d'entreprise**

Monsieur le Maire propose d'intégrer un tarif réduit pour les comités d'entreprise afin de développer les réservations de places de spectacle par les comités d'entreprise locaux.

Tarif Comité d'entreprise : Ajout de la mention « membres de comités d'entreprises » dans le Tarif réduit 2 (qui deviendrait « Tarif abonnement et tarif CE »).

- **La gratuité exceptionnelle accordée aux seniors pour La Semaine Bleue :**

Il propose d'accorder la gratuité pour les seniors (+ 65 ans) pour le spectacle « Mamamé » prévu le samedi 11 octobre 2025 dans le cadre de La Semaine Bleue 2025

- **La modification du Tarif Plein sur place :**

Actuellement, en raison de la commission supportée par les spectateurs lors de l'achat de places en ligne, les spectateurs payent presque le même prix en ligne, avec la commission incluse, que sur place.

En effet, la commission pour les ventes en ligne avec le partenaire de billetterie Festik est supportée par les spectateurs et s'élève à 8 % TTC du prix du billet arrondi au dixième supérieur et s'ajoute au prix du billet (billet à 5 € : commission de 0,4 € ; billet à 10 € : commission de 0,80€ ; billet à 12 € : commission de 0,96€ arrondi à 1 €)

Afin d'inciter les ventes à l'avance, Monsieur le Maire propose d'augmenter de 1 € le plein tarif sur place pour les spectacles Tout Public Cat. A (manifestation dite exceptionnelle) et Cat. B et ce pour rendre plus attractives les préventes.

Ainsi, le tarif des manifestations dites exceptionnelles - cat. A passerait de 13 à 14 € pour le Tarif Plein pour l'achat de billet sur place et le Tout Public - cat B passerait pour l'achat de billet sur place de 11 à 12 € pour le Tarif Plein.

- **Création d'un tarif préventes pour les enfants (3-11 ans) concernant les spectacles Jeune public :**

Il n'existe actuellement pas de tarifs préventes pour le tarif enfant 3-11 ans concernant les spectacles jeune public ou petite forme.

Il est proposé pour les spectacles jeune public de passer le tarif enfants 3-11 ans à 5 € en ventes à l'avance et 6 € en ventes sur place afin d'inciter les préventes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs publics de la saison culturelle 2025/2026, de la manière suivante :

En ce qui concerne les tarifs 2025 de La Grange, il est rappelé qu'ils ont été votés en décembre 2024 avec la délibération portant sur les tarifs publics. Il n'est donc pas nécessaire ce jour de délibérer sur ce point.

VU la Commission CASA du 12 juin 2025,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance de ces propositions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs ci-dessous concernant la saison culturelle 2025 / 2026.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 037-213701394-20250708-DEL_08072025_02-AR

PROPOSITION TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2025-2026	Du 1er août 2025 au 31 juillet 2026
Plein tarif sur place :	
- Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	14,00 €
- Tout public - Catégorie B	12,00 €
- Petite forme / Jeune public - Catégorie C	6,00 €
Tarif Plein Préventes (vente à l'avance) :	
- Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	12,00 €
- Tout public - Catégorie B	10,00 €
- Petite forme / Jeune public - Catégorie C	5,00 €
Tarif réduit 1 (étudiants, 12 - 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux (RSA, allocation adulte handicapé, allocation de solidarité), intermittent du spectacle, personnel municipal, bénéficiaires du « Pass Culture », groupes + de 10 personnes :	
- Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	10,00 €
- Tout public - Catégorie B	8,00 €
Tarif réduit 2 (abonnement à partir de 3 spectacles tout publics différents de la saison culturelle ; tarif abonnement festival Bruissements d'Elles à partir du 2ème spectacle différent ; membres de comités d'entreprises)	
- Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	11,00 €
- Tout public - Catégorie B	9,00 €
Tarif enfants de 3 à 11 ans	
-Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	4,00 €
-Tout public - Catégorie B	3,00 €
-Petite forme / Jeune public - Catégorie C - ventes sur place	6,00 €
-Petite forme / Jeune public - Catégorie C - ventes à l'avance (préventes)	5,00 €
Tarif moins de 3 ans	
-Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	Gratuit
-Tout public - Catégorie B	Gratuit
-Petite forme / Jeune public - Catégorie C	Gratuit
Établissements scolaires luynois (écoles et collège Lucie et Raymond Aubrac), École de musique de Luynes - Jeune public - Catégorie C	2,50 € par élève et gratuité pour les accompagnateurs
Établissements scolaires extérieurs à Luynes, accueils de loisirs extérieurs, Structures petite enfance extérieures (sur réservation auprès du service culturel) - Jeune public - Catégorie C	4,50 € par enfant et gratuité pour les accompagnateurs
Pôle enfance Jeunesse de Luynes (ALSH La Ruche d'Ernest et La Passerelle), Structure Multi-accueil Les P'tits Loups, Relai Petite Enfance intercommunal - Jeune public - Catégorie C	Gratuit
Gratuité exceptionnelle Séniors + de 65 ans - La Semaine Bleue Gratuité accordée aux séniors de + de 65 ans dans le cadre de La Semaine Bleue 2025	Gratuit

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250708-DEL_08072025_02-AR



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **15 JUL. 2025**

Et sa publication le site internet de la commune le : **15 JUL. 2025**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250708-DEL_08072025_02-AR